



Jébsa News

N° 10 – Mars-Avril 2015

ETAT CIVIL

NAISSANCE :

- Le 20/03 : RITZENTHALER Chloé de RITZENTHALER Régis et PETITDEMANGE Justine

GRANDS ANNIVERSAIRES :

- Le 05/03 : Mme FUSSEUR Marie-Rose, née FLAIG, 75 ans
- Le 09/03 : Mme BAUER Marguerite, née BOURGEOIS, 85 ans
- Le 27/03 : Mme RITZENTHALER Madeleine, née HUSSER, 80 ans
- Le 13/04 : M. HUSSER Robert, 80 ans
- Le 27/04 : M. MERDJI Joseph, 70 ans



MANIFESTATIONS A VENIR

Le 16/04 : Collecte de sang – Donneurs de sang	Salle polyvalente
Le 05/05 : Journée grillades – Club amical du 3 ^{ème} âge	Salle Lutz
Le 24/05 : Culte de confirmation	Eglise
Le 31/05 : Concours de pêche – Les Cormorans	Etang des Aulnes

FETE DU LAIT.... LE DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2015



Fin du quota laitier, la fête du lait repart de plus belle. Eh oui, l'association fer de lance, les vrais pompiers et les jeunes sapeurs-pompiers remettent le couvert ! Comme par le passé, il y aura un cortège dont le thème de cette année sera « Que notre Alsace est belle ! », c'est d'actualité... S'il y a des personnes volontaires du village, hommes ou femmes, pour donner un coup de main pour la confection des chars ou pour aider le jour même de la manifestation, elles seront les bienvenues. Contact : M. Freddy BAUM – Tel : 07 86 88 80 37.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la commune est terminé. Un grand merci à toute la population ainsi qu'aux trois agents recenseurs, Madame Julia SCHMITT, Monsieur Raymond HABERKORN et Monsieur Philippe SCHMIDT, qui se sont mobilisés afin que cette enquête soit réalisée dans de bonnes conditions. Les résultats vous seront communiqués dès réception.

NOUVEAUX HORAIRES DU TRESOR PUBLIC DE MUNTZENHEIM

Les nouveaux horaires d'ouverture au public du Trésor Public de Muntzenheim sont dorénavant les suivants : de 8h30 à 12h00 / fermé tous les après-midis.

COLLECTE DES BIO-DECHETS



Plus de 46 000 usagers de la CAC collectent séparément les bio-déchets des ordures ménagères. Ce programme est poursuivi à Jébsheim en 2015 et devrait entraîner une diminution des quantités d'ordures ménagères incinérées d'environ 30 %. Cette collecte n'occasionnera aucune augmentation du taux de prélèvement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Une réunion publique sera organisée le mardi 27 mai à 19h00 à la salle polyvalente de Jébsheim pour apporter à la population les éléments d'informations relatifs à ce projet. La dotation en bacs sera organisée par les services de la CAC, le samedi 30 mai, de 9h00 à 18h00 à la salle polyvalente de Jébsheim.

QUETE POUR LE CANCER

Voici la liste des quêtes qui vous solliciteront pour la Ligue contre le Cancer :

M. HABERKORN Raymond, Mme BROBECKER Francine, Mme DURR Irène, M. HUGLIN Michel, M. KLEIN Jean-Paul, M. LAUFENBURGER Roger, Mme LAUFENBURGER Marlène, Mme LENNER Claudine, Mme BOESCHLIN Marlène.

Merci de leur réserver un bon accueil !

CAMPAGNE PAC 2015

2015 est l'année de mise en œuvre effective du déploiement des nouvelles modalités des aides agricoles versées chaque année dans le cadre de la "Politique Agricole Commune". A titre exceptionnel pour cette première année de la nouvelle programmation, la période de dépôt des dossiers est fixée au niveau national du 27 avril au 09 juin (au lieu de l'habituelle période 1er avril-15 mai) :

- du 27 avril au 9 juin 2015 : DOSSIER PAC ET AIDES SURFACES
DPB (y compris formulaires allocation), paiement vert, paiement redistributif, paiement additionnel aux jeunes agriculteurs, ICHN, MAEC, aides bio, aides couplées végétales,...
- du 1^{er} mars au 15 juin 2015 : AIDES COUPLEES BOVINES
Aides bovins allaitants, aides bovins lait, veaux sous la mère.

Télépac vous guide et sécurise votre déclaration : telepac.agriculture.gouv.fr

CEREMONIE DU 14 JUIN 2015 A LA CROIX DU MOULIN

Madame, Monsieur,

Le Maire, les Adjointes, les Conseillers Municipaux, le Président et les membres de la « Croix du Moulin » vous invitent cordialement, ainsi que vos amis, à assister le dimanche 14 juin 2015 à la cérémonie souvenir qui aura sur le site de la Croix du Moulin.

Nous commémorerons le 70^{ème} anniversaire des combats inhumains de janvier 1945 et des Malgré-Nous de cette guerre.

Dans l'espoir de vous accueillir, je vous adresse mes cordiales salutations.

Hugues PECHE

Programme de la journée :

- 9h45 : Rendez-vous à la Croix du Moulin
- 10h00 : Allocation d'accueil du Président
- 10h20 : Message œcuménique – Poèmes des écoliers
- 10h40 : Différentes allocutions – Chants des écoliers
- 11h15 : Dépôt de gerbes – Sonnerie aux morts – Hymnes nationaux
- 11h50 : Vin d'honneur à la salle polyvalente de Jepsheim
- 12h30 : Banquet en commun (sur réservation) à la salle Lutz



TALON REPONSE - DIMANCHE 14 JUIN 2015

Nom Prénom

Qualité Nombre de personnes

Association

- Participe
- Ne participe pas

Cérémonie nombre Repas nombre

Ci-joint le règlement des repas : x 26 EUR = EUR (chèque au nom de l'association)

Talon réponse à retourner pour le **1^{er} juin 2015** à M. Hugues Pêche :

- par courrier : 19 rue du Ltd Durrmeyer – 68320 Jepsheim

- ou par courriel : hugues.peche@orange.fr

PRINCIPALES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

(Le procès-verbal intégral de cette réunion est affiché à la mairie)

Les conseillers suivants ont participé au Conseil Municipal du 26 mars 2015 : KLOEPFER J-C, KLEIN J-P, LENNER C, HENNY J, HARTEF F, HUGLIN M, ALBRECHT P, JUNG M, STOTZER V, RIVET P, NEUSCHERER S, LENNER L, DE MOOR G, PETER C.

Absent: HUG R. (procuration à DE MOOR G).

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2015 : APPROUVE A L'UNANIMITE**

2. **PLATEFORME DE DECHETS VERTS : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAC**

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets mené par la Communauté d'Agglomération de Colmar, il est proposé de créer sur la commune de Jebnheim, une plateforme dédiée à l'apport des déchets verts par les habitants. Cette opération peut être cofinancée par la CAC si celle-ci prévoit le broyage des branchages et la mise à disposition du broyat aux usagers. La CAC limitera sa prise en charge des frais de traitement des déchets verts à hauteur de 100 kg/habitant/an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la création d'une plateforme de déchets verts et détermine son emplacement à l'ancienne station d'épuration.

3. **CAC : ENFOUISSEMENT DES CONTENEURS DE COLLECTES SELECTIVES : APPEL A PROJET PROGRAMME 2015**

La Communauté d'Agglomération de Colmar poursuit son programme d'enfouissement des conteneurs de collectes sélectives des déchets recyclables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de manifester sa volonté d'intégrer le programme 2015, de fixer l'emplacement devant l'ancienne station d'épuration et de fixer le nombre de conteneurs à 3.

4. **CAC : CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ**

Le 9 octobre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la constitution avec les communes membres de la CAC, d'un groupement de commande ayant pour objet l'achat de Gaz Naturel. Le marché de fournitures de gaz a été attribué à la société ALSEN, sise à BARR. L'acte d'engagement court du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 pour les sites de l'école, l'agence postale et du périscolaire annexe.

Le Conseil Municipal prend acte de cet engagement et inscrit la dépense au budget communal.

5. **CONVENTION GRDF : COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de GrDF relatif au déploiement de nouveaux compteurs gaz communicants dont le système automatisé permettra le relevé à distance des consommations de gaz. Il s'agit un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuivant deux objectifs majeurs : le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation et l'amélioration de la qualité de facturation et de la satisfaction des consommateurs.

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ces services nécessite le remplacement des compteurs existants et l'installation de concentrateurs sur des points hauts de la commune.

L'opération se déroule en deux temps :

- d'abord la signature d'une « convention d'hébergement » destinée à définir les conditions générales de mise à disposition au profit de GrDF d'emplacements ainsi que les conditions dans lesquelles les parties pourront conclure les « conventions particulières ».
- dans un second temps, les sites d'installation seront définitivement arrêtés. Les sites proposés sur la commune de Jebnheim sont l'église et la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention à conclure avec GrDF et d'autoriser le Maire à signer ce document.

6. **BAIL COMMERCIAL IMMEUBLE SAINT MARTIN : BOULANGERIE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la location d'un local sis au rez-de-chaussée de l'immeuble St Martin (anciennement Vival) à la BOULANGERIE BONNAUD, pour un loyer mensuel de 500 €, charges locatives en sus.
- de fixer la durée du bail à 9 ans à partir du 1^{er} mai 2015.

7. **LOTISSEMENT DIEBSPFAD 2 – LOT 2 : FIXATION DU PRIX DE VENTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification du prix de vente initialement déterminé à 16 000 € TTC/l'are.
- de fixer le prix de vente du terrain à 75 000 € TTC, frais de notaire en sus.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente.

8. DROIT DE PREEMPTION SECTION 28 – PARCELLE 155 ET SECTION 32 – PARCELLE 20

Dans l'affaire en cours relative à une intention de vente des parcelles boisées appartenant à Mme Aline NUSSBAUMER dont les références sont : Section 23 parcelle 11 Lauenhurst 11a03 / Section 28 parcelle 155 Kleiner Kuhwinkel 0a88 / Section 32 parcelle 20 Rankerlen 02a53

Conformément aux dispositions du code forestier, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à faire valoir le droit de préemption sur les parcelles : Kleiner Kuhwinkel et Rankerlen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la préemption desdites parcelles selon les conditions fixées dans la demande de Maître Preisemann, pour un montant de 102.30 €.
- d'autoriser Monsieur Klein Jean-Paul, Adjoint au Maire, représentant la commune dans les formalités d'acquisition, à signer les actes d'achat qui seront rédigés sous la forme administrative.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire d'exercer ce droit et de signer les documents y relatifs.

9. LOCATION DE TERRAIN : BAIL A FERME

Considérant la demande de Monsieur René RITZENTHALER, demeurant 100 Grand'Rue à Jebnheim, pour la location des terrains situés : section 64 parcelle 13 Kapelle surface 43a07.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la signature d'un bail à ferme avec l'EURL DES TROIS SAPINS pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2014.
- de fixer la redevance d'occupation à 1.50 €/are, soit 64.61 € arrondi à 65 €, révisable selon l'indice des fermages.

10. PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DE POSTE

En décembre 2014, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour la modification des heures de travail de l'agent d'accueil de la mairie. La durée hebdomadaire de travail a été portée à 29 heures au lieu de 26 heures. Cette décision a été validée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal prend acte de l'avis favorable notifié par le Centre de Gestion.

11. FETE DU LAIT : ENGAGEMENT FINANCIER

Cette année, l'organisation de la fête du lait sera assurée cette année par l'association « les Fers de Lance ». A ce titre, l'association, dans sa requête du 2 mars 2015, sollicite un engagement financier de la commune destiné à couvrir un éventuel déficit après encaissement de l'ensemble des recettes de la manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'engagement financier de la commune à hauteur de 10 000 €.
- de dire que cette participation fera l'objet d'une convention d'engagement entre la commune et l'association « les Fers de Lance » définissant les modalités de participation de la commune et les engagements réciproques des parties.
- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette transaction.
- d'inscrire cette dépense au budget communal.

12. SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité/

- de fixer le montant des subventions de fonctionnement à verser en 2015.
- d'autoriser le versement des subventions
- de prévoir les crédits au budget primitif 2015.

La liste complète des subventions accordées aux associations communales est consultable en Mairie.

13. ACCEPTATION DE DON

Dans le cadre de ses recherches généalogiques, Madame KIEFFER Paulette a souhaité faire un don de 50 € à la commune en remerciement des recherches effectuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le don fait à la commune par Madame KIEFFER.

14. PROPOSITION DE NOMINATION AU TITRE DE CITOYEN D'HONNEUR A TITRE POSTHUME

Monsieur le Maire exprime son souhait au Conseil Municipal d'attribuer le titre de Citoyen d'Honneur à Monsieur Francis GARNIER, ancien du 1^{er} RCP ayant combattu à Jebnheim durant la guerre 1939-1945.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de soutenir la démarche proposée par le Maire.

Votre équipe municipale